



INNU TAKUAIKAN UASHAT MAK MANI-UTENAM
SANTÉ & SERVICES SOCIAUX UAUITSHITUN



Balises des services de Maintien à domicile (aide à la vie autonome) et Soins à domicile et en milieu communautaire



Avril 2025, V. 1

Ce document est basé sur une version originale créée par SAC. Il a été substantiellement modifié, adapté et bonifié par Uauitshitun pour répondre aux besoins spécifiques de la communauté.

Introduction

Cet outil fournit des balises pour soutenir la prise de décision des intervenants et des gestionnaires dans l'allocation équitable des services offerts dans les programmes de Maintien à domicile (Aide à la vie autonome ou AVA) et de Soins à domicile et en milieu communautaire (SDMC). Il s'appuie sur une recension par Service aux autochtones Canada (SAC) des pratiques en vigueur à la province de Québec et dans certaines communautés des Premières Nations au Québec.

Les balises suggérées ne remplacent pas l'évaluation ni le jugement clinique des professionnels de la santé. Elles peuvent être ajustées pour diverses considérations cliniques précisées par l'équipe multidisciplinaire du SDMC. Dans un souci d'efficacité, plusieurs services peuvent être offerts en même temps et dans certains contextes, la durée suggérée pour chaque service n'est pas cumulative.

Les services cités dans le présent document sont offerts par les aides familiales du Maintien à domicile et les auxiliaires familiales ou l'équipe psychosocial des soins à domicile.

Mission :

Le programme de soins à domicile et en milieu communautaire ainsi que le maintien à domicile ont pour mission d'offrir des soins et services de qualité, permettant à chaque usager de vivre en toute sécurité et autonomie dans son environnement. Nous répondons aux besoins identifiés de l'utilisateur tout en soutenant et incluant sa famille. Ce programme adopte une approche holistique pour promouvoir le bien-être, préserver l'autonomie et prévenir les soins institutionnels. En garantissant un accès équitable aux soins, nous veillons à ce que chaque membre de la communauté de Uashat mak Mani-utenam bénéficie d'un accompagnement personnalisé, respectueux et adapté à ses valeurs et traditions culturelles.



À retenir :

- ✓ Tout service offert doit faire partie d'un plan de prestations des services qui s'appuie sur une évaluation globale des besoins réalisée à l'aide des *Outils de cheminement clinique informatisés (OCCI)*.
- ✓ Pour le programme de Maintien à domicile (AVA), il est à noter que la personne ne doit pas être en mesure de se procurer les services elle-même. La composition et l'âge de la famille et des moyens financiers dont dispose le ménage doivent être évalués et répondre aux critères établis.
- ✓ Le besoin doit être réévalué sur une base régulière par la responsable du maintien à domicile et minimalement une (1) fois par année à l'aide de l'OCCI. La fréquence de réévaluation est prévue au plan d'intervention et dépend des objectifs visés par la mise en place des services.
- ✓ Dans un souci d'efficience, il est également recommandé de jumeler les services, chaque fois que cela est possible. La durée maximale du service hebdomadaire est fixée à 35 heures.
- ✓ Il est également important que la famille soit partie prenante, autant que possible, du maintien à domicile de l'utilisateur.
- ✓ La mise en place de services doit d'abord viser la récupération des capacités de la personne. Si la récupération n'est pas possible, l'effort doit être dirigé vers le maintien des capacités résiduelles et la participation de la personne dans la limite de ses capacités.

Si vous avez des questions sur le programme de MAD (AVA) et SDMC, n'hésitez pas à communiquer avec notre équipe.

Coordonnatrice SDMC
418 962-0222 poste 2229

Conseillère clinique AVA-MH
418 962-0222 poste 2245

Critères d'admissibilité générales nationales du programme d'aide à la vie autonome :

- Les personnes qui vivent dans une communauté ou qui vivent habituellement dans une communauté et qui ont été évaluées de façon officielle par un professionnel de la santé (conformément aux méthodes utilisées dans les provinces ou au Yukon) et qui nécessitent les services de soutien social;
- Avoir fait l'objet d'une évaluation officielle menée par un professionnel désigné des services sociaux ou de la santé au moyen des critères d'évaluation de soins reconnus par le ministère des Services Autochtones Canada qui a déterminé qu'ils nécessitaient un ou plusieurs services de soutien admissibles; et;
- Les personnes ne doivent pas avoir les moyens d'accéder à de tels services par elles-mêmes ou à d'autres sources de soutien fédérales, provinciales, ou du Yukon.

Référence : <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1557149461181/1557149488566#chp5>

Critères spécifiques supplémentaires à la communauté de Uashat mak Mani-utenam :

- Entrés en vigueur le 26 avril 2022;
- Présentés aux élus politiques ITUM par directrice santé le 7 avril 2022.

AVQ (Activités de la vie quotidienne : repas, aide aux déplacements, hygiène, etc.):

- Selon les besoins identifiés à l'OCCI.

AVD (Activités de la vie domestiques (ex : entretien ménager) sans besoin identifiés au niveau des AVQ):

1. Profil iso-smaf minimal à 2 et;
2. Personne seule avec un revenu inférieur à 42 000\$ / année;
OU
3. Personne résidant avec un conjoint ou un enfant ayant des incapacités physiques ou intellectuels avec un revenu inférieur à 52 000 \$ / année.



LES SERVICES OFFERTS

	Financement		Page
	MAD (AVA)	SDMC	
Entretien ménage	X		6
Alimentation (Repas et aide à l'alimentation)	X	X	7
Service relève à court terme	X		8
Répît à l'aidant (<i>incl. transferts et élimination</i>)		X	8
Approvisionnement à l'épicerie/pharmacie	X		8
Transport non médical	X		9
Soutien civique	X		9
Tâches mineures	X		9
Déneigement	X		9
Soins d'hygiène		X	10
Routine du lever		X	12
Transferts		X	12
Habillage-déshabillage		X	13
Médication		X	14
Élimination		X	15
<i>Annexe : Outil de détermination des heures de services à domicile</i>			17

Légende sur les balises proposées



Durée



Fréquence



Financement

Horaire auxiliaire familiale (SDMC)

Lundi au jeudi : 8h à 12h et de 13h à 16h45.
Vendredis : 8h à 12h.

Horaire aide familiale (MAD-AVA)

Lundi au vendredi :
8h à 12h et de 13h à 16h.

Entretien ménager

Entretien ménager léger			Lessive			Entretien ménager lourd		
- Époussetage des surfaces, nettoyage des miroirs; - Nettoyage superficiel du réfrigérateur, de la surface de cuisson de la cuisinière et du garde-manger; - Nettoyage complet du comptoir de cuisine et de l'évier; - Nettoyage complet de la baignoire, du lavabo et des toilettes; - Balai ou aspirateur sur les planchers; - Lavage des planchers; - Laver les poubelles et sortir les ordures.			- Ramasser les vêtements et le linge de maison; - Changer la literie; - Laver et sécher les vêtements; - Plier et ranger les vêtements.			- Nettoyage de l'intérieur du réfrigérateur et du four; - Nettoyage de l'intérieur des armoires et des placards; - Lavage des ventilateurs et des plafonniers; - Lavage des vitres et des stores; - Lavage des murs et des plafonds.		
								
2 h	Par semaine	MAD-AVA	2 h	Par semaine	MAD-AVA	14 h	Par année	MAD-AVA
3 heures par semaine si services jumelés								

Alimentation

Service de repas			Aide à l'alimentation			Préparation de repas		
- Réchauffer ou cuisiner un repas simple; - Inciter la personne à se laver les mains avant le repas; - Servir le repas; - Préparer une boisson chaude ou froide; - Stimuler la personne à laver la vaisselle et le comptoir (l'assister au besoin); <u>La personne s'alimente seule ou est stimulée (verbalement) à manger;</u> - Prévoir une collation si désirée et le repas suivant (au besoin, mettre à décongeler au réfrigérateur).			- Vérifier l'état de la nourriture : date de péremption, conservation, etc.; - Laver les mains de la personne et l'installer dans une position adéquate pour faciliter l'alimentation; - Réchauffer le repas au besoin; - Aider la personne à s'alimenter et lui offrir une boisson chaude ou froide; - Après le repas, laver les mains de la personne et assurer l'hygiène buccale, incluant les prothèses; - Laisser la personne dans une posture sécuritaire et confortable; - Nettoyer les surfaces souillées incluant un nettoyage superficiel du plancher au besoin; - Laver la vaisselle utilisée lors du service et le comptoir; - Prévoir une collation si désirée et le repas suivant (au besoin, mettre à décongeler au réfrigérateur).			- Préparer des repas à l'avance (2-3 mets), incluant les repas traditionnels; - Congeler les repas en portions individuelles ou entreposer les aliments selon les règles d'hygiène et de salubrité des aliments; - Laver le comptoir et la vaisselle utilisée pour la préparation; - Sortir les ordures.		
								
30 min par service	1 à 3 services / jour	MAD-AVA SDMC	30 min (aide modéré) 45 min (aide complète)	2 à 3 repas par jour selon les habitudes ou les besoins	SDMC	3 h	Par semaine	MAD-AVA

Service de relève /Répit à l'aidant

Service de relève à court terme			Répit à l'aidant		
- S'assurer d'avoir les coordonnées d'une personne ressource en cas d'urgence; - Superviser la personne en tout temps et lui tenir compagnie; - Inciter la personne à participer à des activités adaptées à son niveau de fonctionnement; - Servir une collation au besoin; - Prévoir une activité extérieure avec la personne lorsque possible.			- Les mêmes services que Relève à court terme + - Assister la personne dans ses soins d'élimination au besoin; - Assister au transfert, au besoin;		
					
3 h par répit	2 répits / semaine maximum	MAD-AVA	3 h par répit	2 répits / semaine maximum	SDMC
Un ou l'autre selon les besoins de l'utilisateur. <i>*Peut aussi être offert par un programme de jour.</i>					

Approvisionnement à l'épicerie/pharmacie

Approvisionnement à l'épicerie/pharmacie		
- Vérifier la liste faite par la personne; sinon faire la liste; - Obtenir de la personne le montant d'argent nécessaire pour payer les achats; - Inscrire le montant sur la liste d'épicerie; - Se rendre à l'épicerie/pharmacie ou faire la commande en ligne ou au téléphone; - Rapporter les achats à la maison; - Rendre la monnaie à la personne; - Ranger les articles rapportés.		
		
2h	Par semaine	MAD-AVA

Transport non médical

Transport non médical

- Accompagnement à un rendez-vous;
- Accompagnement pour faire les courses (incluant ranger les articles rapportés si nécessaire).



Selon le besoin et les ressources disponibles équipe psychosociale ou auxiliaire familiale ou aide familiale.

MAD-AVA

Soutien civique

Soutien civique

- Budget;
- Lecture de correspondance;
- Démarches administratives



Selon le besoin et les ressources disponibles : équipe psychosocial ou auxiliaire familiale ou aide familiale.

MAD-AVA
SDMC

Tâches mineures

Tâches mineures

- Tâches mineures d'entretien de la maison telles que réparer une poignée de porte, fixer une rampe d'escalier, etc.

**Selon les critères d'admissibilité*



Service offert par le secteur
Habitation d'ITUM



MAD-AVA
ITUM

Déneigement

Déneigement

- Balcon et marches d'escaliers;
- Stationnement

**Selon l'algorithme de déneigement en cours*



Service offert par le secteur
Habitation d'ITUM



MAD-AVA
ITUM

Soins d'hygiène

Hygiène complète

- Préparer la personne et l'aider à se dévêtir au besoin;
- Conduire la personne aux toilettes si nécessaire;
- Préparer l'environnement de travail, les accessoires et les aides techniques;
- Guider, superviser, assister ou effectuer le transfert au besoin;
- Assurer l'hygiène des cheveux, de la barbe, des oreilles, du corps, de la bouche, des prothèses auditives et dentaires, des lunettes, des ongles, des prothèses et orthèses;
- Surveiller l'intégrité de la peau en fonction des facteurs de risque (obésité, diabète, station assise ou couchée prolongée, etc.)
- Assécher la personne; appliquer de la crème hydratante si désiré;
- Aider la personne à se vêtir au besoin;
- Peigner la personne au besoin;
- Remettre l'environnement de travail dans l'état initial;
- Signaler tout changement d'état de l'usager à l'équipe de soins.



À la douche ou au lit :
60 min
Au lavabo : 30 à 60 min



2 par semaine
3 par semaine*



SDMC

**En cas d'incontinence (urinaire ou fécale),
d'obésité, de problème sévère d'intégrité de la peau*

Hygiène partielle

- Préparer la personne et l'aider à se dévêtir au besoin;
- Conduire la personne aux toilettes si nécessaire;
- Préparer l'environnement de travail, les accessoires et les aides techniques;
- Guider, superviser, assister ou effectuer le transfert au besoin;
- Assurer l'hygiène du visage, de la bouche, des mains, des aisselles, du périnée et des plis cutanés au besoin si la personne est obèse;
- Assurer l'hygiène du tronc au besoin;
- Peigner la personne;
- Surveiller l'état de la peau selon les facteurs de risque (obésité, diabète, station assise prolongée, etc.);
- Assécher la personne, appliquer de la crème hydratante si désiré;
- Aider la personne à se vêtir au besoin;
- Remettre l'environnement de travail dans l'état initial;
- Signaler tout changement d'état de l'usager à l'équipe de soins.



À la douche : 30 à 60 min
Au lavabo : 30 min
Au lit : 30 à 60 min



Jusqu'à 5 par semaine*



SDMC

**En cas d'incontinence, de personne alitée ou
lors d'incapacité à réaliser seule son hygiène partielle ou basse*

Soins d'hygiène (suite)

Soins des cheveux seulement (sans soins d'hygiène)

- Préparer la personne;
- Préparer l'environnement de travail, les accessoires et les aides techniques;
- Guider, superviser, assister ou effectuer le transfert au besoin;
- Laver, rincer, éponger les cheveux. Au besoin, sécher les cheveux au séchoir et à la brosse.
- Aider la personne à se vêtir au besoin;
- Remettre l'environnement de travail dans l'état initial.



30 min



Maximum
2 par semaine



SDMC

Soins des ongles seulement (sans soins d'hygiène)

- Soins des ongles des mains
- Soins des ongles des pieds : selon les critères d'admissibilité en cours.



30 min



Mains : 1 par mois
Pieds : selon plan de traitement
Infirmière en soins podologiques



SDMC

Barbe seulement (sans soins d'hygiène)



30 min



Maximum
3 par semaine



SDMC

Routine du lever

Routine du lever

- Transfert et positionnement;
- Vider l'urinal, le sac urinaire ou la chaise d'aisance, au besoin;
- Hygiène partielle;
- Habiller la personne selon la saison et les activités;
- Installer et préparer la personne et l'environnement pour la journée;
- Faire le lit et le changer s'il est souillé;
- Ranger les vêtements de nuit ou les mettre au lavage;
- Préparer et servir le déjeuner.

**Encourager la personne à réaliser les tâches ou parties de tâches qu'elle peut faire elle-même.*



60 min



1 par jour



SDMC

Offert par l'aide familiale ou l'auxiliaire familiale.

**Les services de routine du coucher ne sont pas disponibles.*

Transferts

Transferts*

- Transfert et positionnement

**Les techniques des Principes pour le déplacement sécuritaire des personnes (PDSP) constituent la norme de base en matière de techniques de déplacement et de transfert.*



15 min



Maximum
3 par jour



SDMC

Habillage-déshabillage

Habillage-déshabillage*

- Préparer les vêtements et vérifier leur état;
- Assister la personne selon son niveau de besoin;
- Laisser la personne dans une position sécuritaire;
- Ranger les vêtements ou les mettre au lavage.

*Le service d'habillage/déshabillage est inclus dans la routine du lever, les soins d'hygiène ainsi que dans les soins d'élimination



30 min



Maximum 1 par jour



SDMC

Mettre/enlever prothèse, orthèse ou corset

- S'assurer de connaître les consignes d'installation; consulter le professionnel approprié au besoin.



15 min



Maximum 2 par jour



SDMC

Médication

Administrar la médication (bouche, yeux, nez, oreilles, peau, inhalation, patch) *

- Administrer la médication
- Documenter

**Activités d'exception pouvant être confiées par les infirmières aux aides familiales ou aux auxiliaires familiales formées.*



15 min



Maximum 1 à 3
par jour
(Matin, midi, souper)



SDMC

Superviser la prise de médication (pas de loi 90) *

- Rappeler à la personne de prendre ses médicaments, mais est capable de les prendre elle-même.

**Service pouvant se faire par téléphone, au besoin.*



15 min



Maximum 1 à 3
par jour
(Matin, midi, souper)



SDMC

Élimination

Utiliser les toilettes			Vider ou installer un sac urinaire (jour seulement)		
- Assister dans le déplacement; - Assister pour l'habillage et le déshabillage partiel; - Assister pour l'essuyage; - Aider la personne à se laver les mains; - Laisser la personne dans une position sécuritaire.			- Assister dans le déplacement; - Effectuer l'entretien du sac urinaire; - Disposer les fournitures souillées de façon adéquate		
					
15 min	Maximum 4 par jour	SDMC	15 min	Maximum 4 par jour	SDMC
Aviser l'infirmière si des anomalies au niveau de l'élimination sont constatées : douleur à la miction ou à la défécation, coloration inhabituelle, sang dans l'urine ou dans les selles, selles noires, constipation, diarrhée, urine d'odeur nauséabonde, etc.					

Élimination (suite)

Utiliser une chaise d'aisance

- Assister dans le déplacement;
- Assister pour l'habillage et le déshabillage partiel;
- Assister pour l'essuyage;
- Aider la personne à se laver les mains;
- Vider et nettoyer la chaise d'aisance;
- Laisser la personne dans une position sécuritaire.



20 min



Maximum
4 par jour



SDMC

Changer une culotte d'incontinence

- Assister dans le déplacement;
- Assister pour l'habillage et le déshabillage partiel;
- Nettoyer la région couverte par la culotte et appliquer au besoin une crème protectrice non médicamenteuse;
- Changer la culotte d'incontinence et le piqué au besoin;
- Disposer de la culotte d'incontinence et du piqué de façon adéquate;
- Laisser la personne dans une position sécuritaire.



30 min



Maximum
4 par jour



SDMC

Outil de détermination des heures de services à domicile

Date de l'évaluation :	Nom de l'utilisateur :	N° de dossier :
Informations à connaître sur l'utilisateur pour la prestation des services :		

Services	Financé par Programme		Balise proposée Durée/fréquence		Service alloué *
	MAD (AVA)	SDMC (aux.)			
Entretien ménager	√		2h/semaine	3h/semaine	
Entretien ménager léger	√		2h/semaine		
Lessive	√		2h/semaine		
Entretien ménager lourd	√		14h max / année		
Alimentation	√		3h / semaine		
Préparation de repas	√				
Service de repas	√	√	30min/service	Fréquence : 1 à 3 services/jour	
Aide à l'alimentation		√	30 minutes (aide modérée) /45 minutes (aide complète)	Fréquence : La personne doit pouvoir prendre 2 ou 3 repas par jour selon ses habitudes de vie ou ses besoins nutritionnels.	
Services de relève à court terme (surveillance)	√		3h par répit	Fréquence : 2 fois par semaine max	
Répit à l'aidant		√	3h par répit	Fréquence : 2 fois par semaine max (2 fois am et 2 fois pm)	
Approvisionnement à l'épicerie/pharmacie	√		2h/semaine		
Transport non médical	√		Selon besoin par aide, auxiliaire familiale ou équipe psychosociale.		
Tâches mineures	√		Offert par le secteur de l'habitation d'ITUM ou aux frais de l'utilisateur.		
Déneigement	√		Selon l'algorithme en cours.		
Soutien civique	√		Selon besoin par aide, auxiliaire familiale ou équipe psychosociale.		
Soins d'hygiène			<u>À la douche</u>	<u>Fréquence :</u>	
Hygiène complète		√	<u>ou au lit :</u>	- 2 fois par semaine;	
			60 minutes	- 3 fois par semaine en cas d'incontinence urinaire ou fécale, d'obésité, ou de problème sévère d'intégrité de la peau	
			<u>Au lavabo :</u>		
			30 à 60 minutes		
Soins d'hygiène (suite)		√	30 minutes		
Soins des cheveux		√	Fréquence : max. 2 fois / semaine		
Soins des ongles		√	30 minutes		
			Fréquence : Mains : 1 fois / mois - Pieds : Inf. soins podo.		
Barbe		√	30 minutes		
			Fréquence : max. 3 fois / semaine		

Services	Financé par Programme		Balise proposée Durée/fréquence	Service alloué *
	MAD (AVA)	SDMC (auxi.)		
Habillage-déshabillage		√	30 minutes Fréquence : max. 1 fois / jour	
Mettre/enlever prothèse, orthèse ou corset		√	15 minutes Fréquence : max. 2 fois / jour	
Transferts		√	15 minutes Fréquence : max. 3 services / jour	
Routine du lever		√	60 minutes Fréquence: 1 fois / jour	
Administrer la médication (loi 90)		√	15 minutes Fréquence : max 3 fois / jour (matin-midi-souper)	
Superviser la prise de la médication (pas de loi 90)		√	15 minutes Fréquence : max 3 fois / jour (matin-midi-souper)	
Élimination Utiliser une chaise d'aisance		√	20 minutes Fréquence : max. 4 services / jour	
Changer une culotte d'incontinence		√	30 minutes Fréquence : max. 4 services / jour (2 fois am et 2 fois pm)	
Utiliser les toilettes		√	15 minutes Fréquence : max. 4 services / jour (2 fois am et 2 fois pm)	
Vider ou installer un sac urinaire de jour		√	15 minutes Fréquence : max. 4 services / jour (2 fois am et 2 fois pm)	
Plan prestation des heures de services :				
<i>*peut différer de la balise proposée selon le jugement clinique de l'intervenant ayant procédé à l'évaluation.</i>				

Signature de l'intervenant:
Date:
Signature de la coordonnatrice SDMC:
Date: